

**ARRÊTÉ DU MAIRE NOMMANT DES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

A2026/0055

Retire et remplace l'arrêté A2026/00523

Le Maire de la commune de Saint Dizier Masbaraud,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration à 14, composés de 7 membres élus et 7 membres nommés ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Arrête

Article 1er : Sont nommés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Dizier Masbaraud :

- Mme NICON Martine,
- Mme SANCHEZ Nathalie,
- Mme CAPDEVILLE Denise,
- Mme GAUTRER Anne-Marie,
- Mme GUERRIER Claudine,
- Mme FARGE Lydie,
- Mme VANDAUD Claudia (représentante UDAF)

Article 2 : Les membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Saint Dizier Masbaraud sont :

- PETIT-COULAUD Bastien
- PRADEAU Carine
- MARCEPOIL Marie
- MICHAUD Maryvonne
- FACHE Anne-Marie
- SIMONET Laura
- DEMARGNE Céline

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et inscrit au recueil des actes administratifs de la commune de Saint Dizier Masbaraud et copie en sera adressée au Mme La Préfète

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 24 avril 2026

Le Maire
Bastien PETIT-COULAUD

